

Lignes directrices concernant les subventions Programme Bâtir des collectivités dynamiques – 2017-2018

La Nouvelle-Écosse et son engagement à réduire la pauvreté

La réduction de la pauvreté est un enjeu multiforme qui fait intervenir la plupart des ministères gouvernementaux, demande la participation de la collectivité et tire profit surtout d'une approche axée sur la collaboration. Réduire la pauvreté fait appel à différentes mesures : soutenir la capacité des organismes communautaires; tirer parti du rayonnement des grands organismes de services et accroître ce rayonnement; donner des moyens aux entreprises sociales, aux entreprises d'intérêt communautaire et aux entreprises qui cherchent un moyen de changer les choses, et soutenir les partenariats que peuvent former ces acteurs parce que les résultats collectifs sont plus importants quand les collectivités et les organismes travaillent ensemble.

Par conséquent, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé, dans le cadre du budget de 2017, à réduire la pauvreté au cours des quatre prochaines années, et cet engagement s'articule autour de quatre objectifs :

- Bâtir des collectivités dynamiques
- Prévenir la pauvreté en brisant le cycle qui la cause
- Atténuer les effets de la pauvreté
- Permettre aux Néo-Écossais de sortir de la pauvreté

Programme Bâtir des collectivités dynamiques

Le Programme offre des subventions communautaires destinées à accroître les capacités d'organismes communautaires et à encourager les partenariats.

Thèmes des subventions

Il s'agit de la première année du Programme et les subventions seront axées sur trois thèmes :

- La sécurité alimentaire – soutenir des initiatives qui donnent aux Néo-Écossais un accès adéquat à de la nourriture
- La transition des jeunes – permettre aux jeunes Néo-Écossais de devenir des adultes indépendants
- Le transport – aider les Néo-Écossais à avoir accès aux transports dont ils ont besoin

Les demandes de subventions doivent illustrer les points suivants :

- La manière dont le projet aborde au moins un des thèmes
- La manière dont le projet sera évalué, comment les participants seront sondés

Évaluation des projets

Les demandeurs choisis devront démontrer l'effet de leur projet. Il s'agira alors de sonder les participants au début et à la fin du projet. Le sondage aura pour but de répondre à la question suivante : comment pouvons-nous savoir si le projet a été un succès?

Les demandeurs doivent décrire brièvement leur plan d'évaluation dans leur demande. Les demandeurs choisis recevront un guide d'évaluation qui les aidera à préparer des sondages qui leur seront utiles. Les promoteurs des projets subventionnés devront soumettre un rapport final à la fin du projet et le rapport comprendra les résultats du sondage.

Outils pour mesurer l'effet des projets

Le site Web du Tamarak Institute, vibrantcanada.ca, présente un cadre pour mesurer l'effet des projets : *Sustainable Livelihoods Framework*. (Disponible en anglais seulement) On y décrit un cadre holistique, fondé sur les acquis, afin d'aider à comprendre la pauvreté et le travail lié à la réduction de la pauvreté. Le cadre met l'accent sur la capacité et les acquis et sur la mesure des résultats, tout en mettant en lumière les forces et en tenant compte des obstacles à la réduction de la pauvreté. Le cadre présente cinq catégories :

- Les ressources financières – revenu, économies, etc.
- Les ressources sociales – coopération et réseautage, rapports de confiance, collaboration, capacité d'organisation, etc.
- Les ressources humaines – compétences, connaissances, employabilité, bonne santé, capacités générales, etc.
- Les ressources physiques – hébergement sûr, moyens de transport abordables, garderie/services aux aînés accessibles et abordables, qualité de l'eau et de l'air, etc.
- Les ressources personnelles – estime de soi et confiance en soi, bien-être émotionnel, etc.

Demandeurs admissibles

- Les sociétés/coopératives sans but lucratif reconnues et en règle
- Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés
- Les établissements postsecondaires
- Les organismes sans but lucratif constitués en vertu de lois fédérales

- Les conseils de bande mi'kmaw
- Les municipalités
- Les entreprises sociales, les entreprises d'intérêt communautaire
- Les entreprises constituées en sociétés

Activités et demandeurs inadmissibles

- Les activités de collecte de fonds, les constructions et les rénovations d'immeubles et l'achat de gros équipements
- Les dépenses engagées avant la réception de la demande
- La recherche
- Les particuliers

Plafonds de financement

Le financement peut aller jusqu'à 50 000 \$ par projet. Les demandeurs peuvent demander le financement de plus d'un projet.

1^{er} palier – Financement de démarrage

- Pour les demandes d'au plus 5 000 \$
- Il faut sonder les participants au début et à la fin du projet.

2^e palier – Collaborations

- Pour les demandes de 5 001 \$ à 50 000 \$
- Il faut décrire une collaboration ou un partenariat avec au moins deux (2) autres organismes.
- Il faut sonder les participants au début et à la fin du projet.
- Les demandeurs doivent contribuer aux coûts admissibles du projet à hauteur d'au moins 25 p. 100, c'est-à-dire au moins 10 p. 100 en argent et au moins 15 p. 100 en nature.

Date limite de présentation des demandes

- Le 2 février 2018
- Les demandes seront évaluées à mesure qu'elles seront reçues.

Dates de début et de fin des projets

- Les projets doivent avoir une date de début et une date de fin.
- Les projets doivent commencer avant le 31 mars 2018.

Renseignements supplémentaires

Meghan Hallett
Agente de programme et de développement
Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine
Meghan.Hallett@novascotia.ca
902-424-4179